



## Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés

**CD VILLENAUXE LA GRANDE**

### **Lâche agression !!!**

Le mercredi 25 Mai 2022, en début de matinée, l'une de nos collègues a été sauvagement agressée par une personne détenue par derrière à l'aide d'une fourchette, blessant notre collègue dans sa chaire. Grâce à la réaction rapide et professionnelle de l'ensemble des agents présents, un drame bien plus grave a été évité. Cette attaque survenue sur la bâtiment B aurait pu être évitée si les responsables de notre établissement avaient pris en compte les différents CRI et observations effectuées par les surveillants de l'établissement. L'agresseur n'est pas à son coup d'essai, il a déjà tenté de s'en prendre à l'un de nos collègues avec des armes par destination. Cela n'a sembler-t-il pas ému la hiérarchie qui n'a pas jugé nécessaire d'effectuer une gestion particulière de la personne détenue. Il aurait été plus simple et plus sécuritaire d'ordonner une ouverture avec gradé (encore faudrait-il qu'il y'en ait en bâtiment lors de l'ouverture et lors des premiers mouvements collectifs.).

Au vu des éléments portés à la connaissance du SPS, il semblerait que la personne détenue qui a déjà eu une altercation avec la surveillante en début de mois ait prémédité son coup, et ait regretté lors de son audition par le BGD de ne pas avoir balafré notre collègue ! Cette agression a provoqué la grande joie d'autres détenus qui reprochent à la surveillante d'être trop stricte. Il est vrai que dans ce bâtiment le respect des règles de détention n'est pas monnaie courante. Il semblerait également que la personne détenue au profil inquiétant et évolutif depuis quelques temps ait demandé son transfert et pour l'obtenir en profite pour régler ses comptes avec le personnel pénitentiaire.

.../...

.../...

Cette agression laisse craindre le pire car durant le reste de la matinée, bon nombre de détenus n'ont eu de cesse de menacer ou de tenter d'intimider les autres surveillants leur promettant un sort au moins équivalent à celui de la collègue.

Face à cette hausse constante des agressions physiques et verbales dans notre établissement, le SPS en consultation avec le personnel se réserve le droit d'utiliser tous les moyens de dénonciations et d'actions.

Madame la Directrice, la politique du « pas de vagues » a laissé place à la politique de l'autruche où vous refusez de voir les risques que vous faites encourir à vos agents.

Le SPS demande une nouvelle fois un entretien dans les plus brefs délais avec la Direction pour évoquer entre autre la sécurité dans notre établissement.

Le SPS demande à la Direction de cesser la politique du « pas de vagues ».

Le SPS apporte son soutien et son aide dans toutes les démarches entreprises par la collègue et lui souhaite un prompt rétablissement aussi bien physique que psychologique.

Le SPS demande une sanction à hauteur de l'agression subie.

Le SPS demande que les personnes détenues glorifiant l'agression soient sanctionnées sévèrement car cet acte abominable ne doit pas affaiblir notre autorité.

Le SPS demande le transfert de la personne détenue à l'issue de sa sanction disciplinaire dans un établissement disposant d'un QER ou d'une UDV.

Le 25 mai 2022

Le bureau local

**SPS VILLENAUXE LA GRANDE : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT**